



## EXTRAIT

### du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 22 septembre 2011  
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- Après étude du préavis municipal No 5/2011 relatif à

**La modification de l'art. 24, al. 4 des statuts des SITSE, soit la fixation du plafond des emprunts des SITSE à CHF 50 millions pour le but principal (collecte et épuration des eaux usées)**

- Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Après lecture du rapport de la commission de gestion

**L'assemblée décide d'accepter le préavis N°5/2011 par**

**20 OUI - 0 NON - 3 ABSTENTIONS**

soit de

- **D'autoriser les SITSE à modifier l'article 24, 4<sup>ème</sup> alinéa de leurs statuts pour porter le plafond des emprunts à CHF 50 millions (50'000'000) pour le but principal (collecte et épuration des eaux usées)**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 22 septembre 2011

Le Président :  
Pascal Contegat

La Secrétaire :  
Sabrina Aeberli

